



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

procédure pénale

Question au Gouvernement n° 2980

Texte de la question

EXERCICE DES MISSIONS REGALIENNES DE L'ETAT

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier, pour le groupe socialiste.

M. Bernard Derosier. Monsieur le Premier ministre, une fois de plus, des dysfonctionnements sont apparus dans l'exercice des missions régaliennes de l'État dont vous avez la responsabilité.

Vendredi dernier, nous apprenions par la presse nationale et la presse régionale l'arrestation, dans le sud de la France, d'un trafiquant de drogue.

Le magistrat instructeur, saisi de l'affaire, ordonne une perquisition au domicile de ce trafiquant dans le département du Nord. La gendarmerie de Grenoble est chargée de cette perquisition.

Les gendarmes apprennent alors qu'ils ne pourront pas effectuer leur mission, au prétexte que le domicile à visiter se trouve en zone sensible. Des informations contradictoires circulent.

L'émotion est grande. Cette affaire soulève beaucoup de questions.

Monsieur le Premier ministre, y a-t-il des zones de non-droit sur le territoire de la République ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Monsieur le Premier ministre, l'autorité administrative, c'est-à-dire le préfet, est-elle intervenue pour empêcher la justice de mener à bien sa mission ? Ce serait paradoxal au moment où le ministre de l'intérieur accuse les magistrats de démissionner face à la délinquance. *(" Eh oui ! " sur les bancs du groupe socialiste.)*

Monsieur le Premier ministre, est-ce la hiérarchie de la gendarmerie qui a interdit la perquisition ? Un communiqué du ministre de l'intérieur nous apprend que ni le préfet ni le commandant de gendarmerie n'étaient informés du projet de perquisition : quelle est donc la réalité des faits ? *(" La Poste était en grève ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* La représentation nationale est impatiente de vous entendre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains. - Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Nicolas Sarkozy, *ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.* Monsieur Derosier, si les propos que vous tenez n'étaient pas si graves...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Du calme !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ...je me contenterais de dire que vous ne manquez pas de culot. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Quand on sait la situation que vous nous avez laissée *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains)...*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Cinq ans !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ...quand on se souvient des cris d'orfraie scandaleux par lesquels vous avez accompagné l'action déterminée des forces de l'ordre...

M. Augustin Bonrepaux. Répondez !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ...visant à ce qu'il n'y ait plus un seul centimètre de la République qui soit une zone de non-droit, quand on se souvient que vous n'avez rien fait, que vous n'avez rien voté, et quand on voit que vous vous permettez de donner des leçons, alors, vraiment,

monsieur Derosier, on se dit vous auriez mieux fait de vous taire en cet après-midi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Maxime Gremetz. Sa Majesté Sarkozy exige qu'on se taise !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Je veux prendre la défense de l'action des gendarmes, que vous insultez gravement par votre question. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Personne n'a donné aux gendarmes l'ordre de ne pas intervenir à Roubaix. Les gendarmes de la section de recherches de Grenoble, qui ont procédé à deux perquisitions et ont renoncé à en faire une troisième, agissaient en qualité d'officiers de police judiciaire, c'est-à-dire sous l'autorité d'un magistrat. Je m'étonne que vous demandiez au Premier ministre et au ministre de l'intérieur de rendre des comptes sur l'action d'un OPJ agissant sous le contrôle d'un magistrat.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Vous me rappelez, il n'y a pas si longtemps, au respect de l'indépendance de la justice : vous vous trouvez aujourd'hui dans la situation curieuse de l'arroseur arrosé.

M. Frédéric Dutoit. C'est vous, l'arroseur arrosé !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur Derosier, ne vous inquiétez pas : notre politique, celle de M. de Villepin comme la mienne, reste la même. Nous ferons le travail que vous n'avez pas fait. Nous le ferons jusqu'à la dernière minute. Cette perquisition aura lieu quand la justice le souhaitera. Comme toujours, dans le respect de leur indépendance, je mettrai à la disposition de ces messieurs les moyens qu'ils me demanderont. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Données clés

Auteur : [M. Bernard Derosier](#)

Circonscription : Nord (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2980

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 novembre 2006